

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2016

Le sept octobre deux mille seize à dix-neuf heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Didier BIAVA - Hervé VALLET – Philippe VERGNAUD - Jean-Claude AZRIA Mireille LUTZ - Corinne TUYTTENS –

ABSENTS EXCUSES : Barbara MONIN - Patricia ARMAND.

PROCURATION : Patricia ARMAND à Corinne TUYTTENS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 15 Juin 2016.
3. Bilan sur le compte administratif 2016.
4. Modification des statuts du syndicat d'énergie de l'Oise.
5. Désignation de deux représentants – un titulaire et un suppléant pour siéger à la conférence intercommunale du logement (CIL).
6. SMAS – désignation d'un délégué titulaire.
7. Rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes des Sablons.
8. Rapport d'activité 2015 du syndicat d'énergie de l'Oise.
9. Rapport d'activité du syndicat mixte de la vallée de l'Oise.
10. Programme de remise à niveau des assainissements non collectifs.
11. Noël des enfants.
12. Le bic.
13. Echanges parcellaires JOREL.
14. Acquisition de la mare à l'entrée du village.
15. Questions diverses.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire a fait observer une minute de silence au début de la séance du conseil municipal en l'hommage à Daniel INGWILLER, Conseiller Municipal de Chavençon, décédé le 04 août 2016 à Paris quinzième arrondissement.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation du compte rendu du 15 Juin 2016.

Après lecture du compte rendu de la séance du 15 juin 2016, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Bilan sur le compte administratif 2016

Monsieur le Maire fait le point sur le montant des recettes et des dépenses à la date du 30 septembre 2016 et indique que les comptes sont conformes au budget primitif.

Il permet d'envisager un compte administratif de l'année 2016 en excédent de fonctionnement d'environ 15000€ et en excédent d'investissement d'environ 3000€.

4. Modification des statuts du syndicat d'énergie de l'Oise.

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

- modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles
- modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie
- modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

5. Désignation de deux représentants – un titulaire et un suppléant pour siéger à la conférence intercommunale du logement (CIL).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et aux urbanismes rénovés (loi ALUR), il explique que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sablons, lors de sa séance du 23 juin 2016, s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une conférence Intercommunale du logement sur son territoire (CIL), qui aura pour objectifs d'attribuer les logements sur le patrimoine locatif social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Madame Mireille LUTZ en représentante titulaire et Madame Corinne TUYTTENS en représentante suppléante du CIL.

6. SMAS – désignation d'un délégué titulaire.

Monsieur le Maire demande que soit fait le remplacement du poste de représentant titulaire au SMAS qu'occupait Monsieur Daniel INGWILLER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer délégué titulaire, Monsieur Jean-Claude AZRIA et délégué suppléant Monsieur Hervé VALLET.

7. Rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes des Sablons.

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du rapport d'activité et notamment rappelle les compétences de la CCS, commente le budget et énumère les principales réalisations, principalement en terme de développement économique et de sauvegarde du patrimoine et plus précisément pour Chavençon ,la construction de la maison de village; il se réjouit de l'aménagement dans un bâtiment classé d'un hôtel restaurant, rappelant que la ville de Méru n'a aucun hôtel malgré un besoin lié à la présence des zones d'activité.

Le conseil municipal à l'unanimité se félicite de la saine gestion de la CCS et se déclare pleinement satisfait d'appartenir à cette communauté.

8. Rapport d'activité 2015 du syndicat d'énergie de l'Oise.

Monsieur le Maire donne les chiffres et les informations les plus caractéristiques et informe le conseil municipal que le rapport d'activité 2015 du SE 60 est consultable en Mairie.

9. Rapport d'activité du syndicat mixte de la vallée de l'Oise.

Monsieur le Maire donne les chiffres et les informations les plus caractéristiques et informe le conseil municipal que le rapport d'activité 2015 du Syndicat mixte de la vallée de l'Oise est consultable en Mairie

10. Programme de remise à niveau des assainissements non collectifs.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de zonage arrêté après consultation des habitants en 2008 est un schéma de zonage d'assainissement collectif ; les travaux d'équipement étaient prévus au plus tard pour 2015. Or pour diverses raisons des retards se sont accumulés et raisonnablement nous ne pouvons pas espérer un assainissement collectif avant 2025 voire 2030. Dans ces conditions, il est nécessaire de réhabiliter les assainissements individuels pour les rendre conformes à la législation en vigueur.

C'est la raison pour laquelle le SPANC qui a dénombré 2000 installations individuelles sur le territoire de la communauté de communes dont une soixantaine à Chavençon a décidé de faire un état des lieux afin de pouvoir solliciter financièrement l'aide de l'agence de l'eau qui a déclaré ne prendre une décision qu'à l'issue de cet état des lieux

C'est la raison pour laquelle les habitants de Chavençon recevront dans les prochains mois la visite d'un contrôleur du SPANC pour établir un rapport sur l'état de leurs assainissements individuels dont le coût est de 75€.

11.Noël des enfants.

La commission des fêtes doit se réunir prochainement afin d'arrêter la date et le lieu de réception pour le Noël des enfants de Chavençon.

12.Le bic.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de poursuivre la parution du BIC et demande que l'un d'entre nous prenne la responsabilité de sa rédaction ; celle-ci était assurée jusqu'à maintenant par notre ami Daniel Ingwiller qui remplissait depuis une huitaine d'années cette tâche avec professionnalisme et réussite.

Il présente aux membres du conseil municipal une maquette très bien réalisée par notre secrétaire Lydie Braconnier qui accepterait à l'avenir de rédiger le journal à condition d'être aidée par le conseil municipal dont chaque membre devra remettre des articles et pour la prochaine parution le 15 décembre 2016, avant fin novembre au plus tard.

13. Echanges parcellaires JOREL

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de terrain entre la Commune et Monsieur Jorel ; il rappelle qu'il s'agit de supprimer le chemin de la croix à partir du ru pour rattacher cette partie à la propriété de monsieur Jorel qui en contrepartie céderait une parcelle de même superficie le long du ru jusqu'à la croix de fer ; cet échange se faisant sans soule.

Le conseil municipal à l'unanimité charge monsieur le Maire de procéder à la signature de tous les documents préparatoires et d'établir l'acte administratif concluant cet échange.

14.Acquisition de la mare à l'entrée du village.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que cette mare fait partie du dispositif de défense incendie de la commune et répertoriée comme tel par le SDIS, se dit inquiet de l'état de la mare due au manque d'entretien permanent devant être assuré par les consorts Goré, inquiétude partagée unanimement par les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, charge monsieur le Maire de proposer à monsieur Goré l'acquisition de cette mare à l'amiable et en cas d'échec de saisir les services de la préfecture afin d'engager une procédure devant conduire à ce qu'une déclaration d'utilité publique soit prononcée par Monsieur le Préfet de l'Oise.

15. Questions diverses

- **Plaque à la mémoire de Maryse BEIGBEDER**

Monsieur Jean Claude AZRIA informe le conseil municipal que Monsieur Rosier a donné son accord pour que cette plaque soit apposée sur son mur de clôture à gauche de la petite maison

Les membres présents du conseil municipal chargent monsieur le Maire de leur proposer un projet.

- **Courrier à Monsieur Laurent GUEVEL**

Les membres du conseil municipal font observer qu'à nouveau, des végétaux provenant de la propriété de Monsieur Guével empiètent sur le domaine public et provoquent une gêne à la circulation.

Ils chargent Monsieur le Maire de lui rappeler son obligation d'égavage.

- **Affaire Sandrine Boulanger**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de maître Loïc TOUCHE huissier de justice à Beauvais, informant la commune d'un versement de madame Boulanger de 500€ et d'une obligation de verser chaque mois 100€ à son étude à charge pour lui de répartir ces sommes entre les créanciers ; à ce jour l'huissier ne nous a toujours rien versé, nous allons l'interroger.

- **Lettre d'information du Lieutenant, Commandant de la communauté de brigades de Méru-Saint Crépin Ibouvillers**

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres donnés par le Lieutenant, Commandant de la communauté de brigades de Méru-Saint Crépin Ibouvillers :

Depuis janvier 2016, sur l'ensemble des communes de la circonscription de la brigade de Méru-Saint Crépin Ibouvillers, il a été constaté une baisse de 17.44% sur des faits de délinquance générale (516 au lieu de 625). Quant à la délinquance de proximité, il s'agit d'une baisse de 11.02% soit (218 faits au lieu de 245). Concernant les cambriolages 44 ont été constatés depuis janvier 2016 au lieu de 56 sur la même période en 2015.

Aucun acte de délinquance n'étant à déplorer à Chavençon.

- **Don à la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un don de 100€ fait à la commune par Monsieur et Madame Guy Barthélémy à l'occasion de la célébration de leurs noces d'or ; les membres du conseil municipal les remercient et leur adressent leurs meilleurs vœux de bonheur.

- **Relevé des compteurs d'eau**

Comme chaque année les compteurs seront relevés avant le 10 novembre 2016.

Un email va être envoyé à chaque membre du conseil municipal concerné, avec la liste des relevés à effectuer.

- **Remplacement partiel de la toiture de la mairie – devis Floux -**

Après réalisation de la toiture neuve de la maison de village la partie de la toiture ancienne ne sera plus en harmonie avec la nouvelle toiture ; il est donc nécessaire de remplacer les tuiles mécaniques anciennes par des tuiles plates similaires à la toiture neuve.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Floux - entreprise qui intervient déjà sur la partie neuve –pour le remplacement d'une partie de la toiture ancienne d'un montant HT de 10106,65€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis, et le charge de solliciter une subvention du conseil départemental et de l'état, aides nécessaires au financement de ces travaux.

- **Remboursement d'une taxe d'urbanisme perçue à tort**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant du service de recouvrement de la direction générale des finances publiques sollicitant le remboursement d'une taxe d'urbanisme perçue à tort par la commune et concernant un permis de construire référencé PC n° 060 144 08 B0004, permis accordé à Monsieur Mouquet en 2008 mais annulé en 2013 Monsieur Mouquet n'ayant pas construit dans le délai de 4 ans.

Le montant de la TLE à rembourser s'élève à 6382€ ; une demande de délai de paiement sur 3 années a été adressé au service de recouvrement ; nous sommes en attente de sa réponse.

- **Permis de construire PC 060 144 16 T0002 – Dépôt d'un nouveau projet**

Après instruction par le service de la communauté de communes des Sablons et avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France de la demande de permis de construire PC 060 144 08 B0004 laquelle avait donc fait l'objet d'un refus, le projet étant de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une nouvelle demande concernant la même parcelle A515 lot B chemin du Tour de ville et référencée PC 060 144 16 T0002 ; cette nouvelle demande a été adressée au service instructeur et pour avis à l'architecte des bâtiments de France

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Michel TANKERE